

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE160

présenté par
M. Mamère, Mme Auroi et Mme Allain

ARTICLE 2

RAPPORT

A la deuxième phrase de l'alinéa 41, après les mots :

« la dégradation des terres, »

Ajouter les mots :

« la reconnaissance du travail des femmes et l'accès aux financements
particulièrement pour ces dernières. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs des pays du sud, sont en réalité pour majorité des agricultrices. Il convient de reconnaître leur place particulière et de faciliter leur accès aux financements, notamment via le microcrédit.